



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

51^e séance plénière

Vendredi 14 novembre 2014, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Points 13 et 115 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

- a) **Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

Projet de résolution (A/69/L.6)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/69/201)

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, présenté au titre des points 13 a) et 115 de l'ordre du jour et publié sous la cote A/69/315, une séance plénière sera spécialement organisée à une date ultérieure pour examiner ce rapport.

M^{me} Daniel (Nauru) (*parle en anglais*) : Nauru a l'honneur de prendre la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Nous nous associons à la déclaration que prononcera le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Gouvernement et le peuple samoans d'avoir organisé avec succès la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Nous saluons également le dynamisme et les efforts de ceux qui ont contribué à l'élaboration des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et ont joué un rôle essentiel à cet égard. Les Orientations de Samoa font désormais partie de l'histoire de l'ONU en tant que première conférence des Nations Unies à avoir achevé ses négociations à New York, ce qui a permis ainsi de consacrer le temps passé au Samoa à des discussions poussées sur les partenariats.

Au moment où l'Assemblée générale adopte le projet de résolution dans lequel figure le document final de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (A/69/L.6), je voudrais mettre l'accent sur quelques points essentiels. Malgré les progrès réalisés pour régler leurs problèmes, les petits États insulaires en développement continuent d'enregistrer des lacunes dans la mise en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-62673(F)



Document adapté

Merci de recycler



œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les Orientations de Samoa, si elles sont pleinement appliquées, ouvriront la voie à une modification de la façon dont nous coopérons en matière de développement.

Les Orientations de Samoa sont un document concis, précis et axé sur les résultats qui nous oblige à abandonner l'approche habituelle. La présentation d'une feuille de route et d'une stratégie applicable n'est qu'une première étape. La question qui se pose maintenant est la suivante : comment pouvons-nous mettre en œuvre les Orientations de Samoa avec efficacité et tenir les engagements pris à l'égard des petits États insulaires en développement? Comment pouvons-nous également nous assurer qu'aucun petit État insulaire en développement ne soit oublié dans le programme de développement pour l'après-2015?

Premièrement, pour répondre aux besoins des petits États insulaires en développement en matière de développement durable, chacun d'entre nous doit faire des efforts. Le thème de la Conférence – le développement durable des petits États insulaires en développement grâce à des partenariats authentiques et durables – souligne que des engagements ont été pris en vue de renforcer la coopération internationale à tous les niveaux. La Conférence a insisté sur le fait que ces partenariats devraient reposer sur le principe de la confiance mutuelle et de la responsabilité et que les petits États insulaires en développement doivent être des partenaires à part entière. Des partenariats authentiques et durables sont essentiels pour appuyer la réalisation de nos buts et objectifs concrets. Ils doivent inclure le secteur privé, la société civile, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées. Le renforcement des capacités et des institutions des petits États insulaires en développement, plutôt que des ateliers interminables, sont essentiels pour que nos pays prennent en main leur développement durable et renforcent leur résilience.

De la part de nos partenaires, une plus grande discipline sera nécessaire pour tenir les promesses faites de longue date sous la forme d'engagements nous donnant les moyens et les ressources dont nous avons besoin pour établir des plans pour l'avenir. De notre côté, nous devons nous aussi faire preuve d'une plus grande discipline au moment de déterminer les domaines dans lesquels nous avons le plus besoin d'un

appui et démontrer que les investissements sont mis à profit. Les systèmes internationaux et régionaux doivent mettre en place un dispositif de mise en œuvre afin de veiller à ce que nos objectifs soient atteints et d'apporter les corrections nécessaires si nous commençons à nous écarter de notre trajectoire.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous félicitons que 300 partenariats environ se soient inscrits au Samoa et qu'ils s'attaquent à des priorités essentielles pour les petits États insulaires en développement, à savoir le développement économique durable, les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe, les océans, les mers et la biodiversité, le développement social, la santé et les maladies non transmissibles, la jeunesse et les femmes, les énergies renouvelables, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et la gestion des déchets.

Deuxièmement, une mise en œuvre efficace exige des moyens suffisants et prévisibles, y compris le financement, le renforcement des capacités, le transfert des technologies, la collecte et la gestion des données, les partenariats et la coopération technique, et l'appui institutionnel. La fourniture de moyens de mise en œuvre adéquats aidera à honorer les engagements pris. À cet égard, nous insistons sur l'importance d'inclure les priorités des petits États insulaires en développement dans les discussions et les futures conclusions de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui sera l'une des importantes contributions pour ce qui est des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Troisièmement, nous devons mesurer les progrès réalisés. Nous devons disposer d'un solide système mondial de surveillance qui renforce la responsabilité à tous les niveaux du suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et des Orientations de Samoa.

L'examen de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement, dont il a été convenu à Apia, contribuera très certainement à renforcer la transparence et à tenir les engagements pris en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement. Cela rendra le système des Nations Unies plus efficace en tant que partenaire clef et exigera aussi des petits États insulaires en

développement qu'ils se préparent aux changements globaux induits par le développement. Nous devons être prêts à traduire les Orientations de Samoa dans les faits sur le terrain, notamment par le biais de stratégies et de plans nationaux de développement durable. Nous attendons avec intérêt de connaître les recommandations que fera le Secrétaire général sur les paramètres de cet examen. Le rôle du Forum politique de haut niveau dans le suivi de la mise en œuvre des Orientations de Samoa est essentiel. Nous demandons de nouveau instamment qu'une journée complète, le temps nécessaire, soit consacrée au suivi des Orientations de Samoa lors des réunions de cet organe.

Enfin, les Orientations de Samoa sont une feuille de route fondamentale et cruciale pour nous, petits États insulaires en développement. Toutefois, elles n'atteindront leur objectif de développement durable que si elles sont intégrées dans les processus pertinents du programme de développement durable pour l'après-2015. Pour être profitable à tous, le programme de développement pour l'après-2015 doit répondre aux besoins et priorités des pays se trouvant dans des situations particulières, tels que les petits États insulaires en développement. Faute de lutter contre les changements climatiques ou la dégradation des océans, qui sont deux des principaux inhibiteurs du développement des petits États insulaires en développement, beaucoup de ces États seront laissés à la traîne.

Pour terminer, je voudrais exprimer de nouveau notre sincère gratitude à nos collègues et partenaires qui ont prêté oreille aux préoccupations des petits États insulaires en développement tout au long du processus et qui se sont efforcés de parvenir à un consensus. Je forme sincèrement l'espoir qu'une partie de la prochaine Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement sera consacrée aux « Problèmes de mise en œuvre ».

M. Tupouniva (Tonga) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 petits États insulaires en développement du Pacifique présents à l'Organisation des Nations Unies, à savoir les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, la République des Îles Marshall, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Îles Salomon, les Tuvalu, le Vanuatu et mon propre pays, les Tonga. Avant toute chose, les petits États insulaires en développement du Pacifique voudraient s'associer à la déclaration faite au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Je saisis cette occasion pour remercier vivement et féliciter le

Gouvernement et le peuple de l'État indépendant du Samoa de la mémorable organisation, en septembre, de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. En tant que région hôte pour la toute première fois de la Conférence, nous avons été particulièrement fiers de son succès. Notre gratitude va aussi aux coprésidents, la Nouvelle-Zélande et Singapour, aux membres du bureau, au Secrétariat de l'ONU et à tous les participants qui y ont contribué.

Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), que nous attendons avec intérêt d'adopter, réaffirment le cas particulier des petits États insulaires en développement et, entre autres, leurs vulnérabilités face aux effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques ainsi que les contraintes auxquelles ils font face, et soulignent qu'il importe que la communauté internationale continue de leur apporter un appui aux fins du développement durable.

La Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement est un plan crucial aux fins d'améliorations à grande échelle au bien-être des populations de toutes les îles. Elle reconnaît que pour que le développement durable soit possible, les îles doivent préalablement prendre des mesures concernant l'ensemble des trois dimensions – sociale, écologique et économique. Le plan élabore une feuille de route détaillée, basée sur des mesures concernant 20 différents intitulés – allant des changements climatiques aux ressources marines, au tourisme et au commerce, à la santé et à la culture – qui est l'un des précieux résultats obtenus grâce à la coopération entre les petits États insulaires en développement de toutes les régions.

Toutefois, les petits États insulaires en développement du Pacifique reconnaissent que la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice a été parfois inégale. Particulièrement touchées par la récession économique mondiale, certaines îles ont régressé. Malgré les considérables efforts des États du Pacifique, beaucoup d'entre eux n'ont pas pu atteindre les objectifs et cibles convenus au niveau international, notamment ceux fixés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces insuffisances sont mieux comprises en tant qu'elles reflètent les énormes défis auxquels doivent faire face les petits États insulaires en développement du Pacifique et ceux du monde entier. Avec de faibles capacités agricoles, peu de ressources

naturelles et des problèmes particuliers d'infrastructures, souvent aggravés par l'éloignement géographique, les petits États insulaires en développement doivent surmonter une panoplie d'obstacles dans l'action qu'ils mènent pour promouvoir une croissance économique durable, sans exclusive et équitable. À ces défis viennent s'ajouter les effets négatifs des changements climatiques, qui vont en s'intensifiant. Des phénomènes climatiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification de l'océan, entre autres, feront qu'il sera plus difficile d'enregistrer des avancées en matière de développement durable.

Ces difficultés ont été soulignées par la Conférence internationale de Samoa, dont le thème était « Le développement durable des petits États insulaires en développement grâce à des partenariats véritables et durables ». Les Orientations de Samoa suivent la Stratégie de Maurice dans la détermination des actions que ces petits États insulaires, de concert avec leurs partenaires, doivent entreprendre dans différents domaines aux fins de la poursuite de la mise en œuvre des trois piliers du développement durable. Comme souligné par le thème de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, le succès est fortement tributaire des partenariats et de l'appui de la communauté internationale. Les petits États insulaires en développement se félicitent que les résolutions sur le sujet soient adoptées chaque année par consensus, ce qui est un indice important de la poursuite de ces partenariats véritables et durables.

L'heure de la mise en œuvre a sonné. Nous œuvrons déjà, à la Deuxième Commission, au suivi des trois domaines clefs : premièrement, la manière de mesurer l'efficacité des partenariats annoncés au Samoa ainsi que des futurs partenariats; deuxièmement, la manière de poursuivre la discussion lors des futures délibérations de l'ONU, notamment du Forum politique de haut niveau; et, troisièmement, la manière dont on peut renforcer l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement. La concrétisation des engagements pris sur le terrain dépendra de la suite donnée.

Enfin, nous, les petits États insulaires en développement, réaffirmons notre détermination à prendre les choses en main et à faire preuve de leadership, et à œuvrer avec les parties prenantes compétentes à tous les niveaux pour faire que les Orientations de Samoa atteignent le succès qu'elles méritent, tout en jetant une base solide qui servira de tremplin pour compléter

la réalisation des objectifs de développement durable arrêtés par la communauté internationale.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La CARICOM s'associe à la déclaration faite au nom de l'Alliance des petits États insulaires en développement.

Tout d'abord, la CARICOM tient à remercier le Gouvernement samoan d'avoir organisé avec succès la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. La fierté du peuple samoan a imprégné tous les aspects de la Conférence à Apia. Nous tenons aussi à nous remercier les États Membres et le système des Nations Unies de leur appui au cours des préparatifs et de la Conférence elle-même. Les vulnérabilités uniques et particulières des petits États insulaires en développement, qui entravent notre développement, sont bien connues. En tant que telle, la communauté internationale a reconnu dans l'Action 21 que les petits États insulaires représentent un cas particulier en matière de développement durable. Cette reconnaissance figure également dans le Programme d'action de la Barbade, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et, désormais, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

Pour la CARICOM, la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et, de fait, son document final, les Orientations de Samoa, incarnent la volonté renouvelée de la communauté mondiale d'appuyer les PEID dans leurs efforts pour parvenir au développement durable. Le document final, en faisant fond sur les enseignements tirés depuis le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, fournit aux PEID une vision actualisée et une feuille de route de leur développement durable. En conséquence, on ne saurait surestimer la nécessité d'une mise en œuvre intégrale et efficace des Orientations de Samoa. À cet égard, les États membres de la CARICOM espèrent vivement collaborer avec les parties prenantes aux niveaux national, régional et international. Nous attendons également avec intérêt la création du cadre de partenariat demandé au paragraphe 101 des Orientations de Samoa, qui jouera un rôle majeur pour garantir le suivi et l'examen effectifs

des 300 partenariats et initiatives comptabilisés pendant la conférence au Samoa, pour des promesses de dons totalisant 1,9 milliard de dollars.

L'adoption des Orientations de Samoa intervient à un moment critique pour nous, alors que nous sommes sur le point de délibérer sur l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui doit propulser le monde sur la voie du développement durable pour les générations actuelles et futures. Ce programme doit être étayé par un engagement fort en faveur d'un programme de développement pour tous, porteur de transformation, axé sur l'humain et ayant l'élimination de la pauvreté pour objectif central. Le programme de développement pour l'après-2015 doit également reconnaître qu'il existe des différences entre les pays et tenir compte de ces différences.

La CARICOM est fermement convaincue que les Orientations de Samoa constituent une contribution fondamentale pour la formulation du programme de développement pour l'après-2015, en ce qu'elles prennent en considération les difficultés spécifiques et singulières auxquelles sont confrontés les PEID, notamment dans les domaines tels que l'accès au financement du développement à des conditions privilégiées, l'allègement de la dette, l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le fléau des maladies non transmissibles, les obstacles à l'élaboration et à la gestion de statistiques et de systèmes statistiques, les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, les transferts de technologie et le renforcement des capacités. Nous appelons les États Membres à intégrer les priorités des PEID lorsqu'ils élaboreront le programme de développement pour l'après-2015.

La CARICOM reconnaît également le rôle que joue le Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'agissant d'assurer le suivi du programme des PEID. À cet égard, nous lançons un nouvel appel pour que les problèmes des PEID figurent parmi les priorités de l'ordre du jour du Forum et pour que le Forum assure le suivi et la supervision voulus du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et des Orientations de Samoa.

M. Neo (Singapour) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Singapour s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de Nauru au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Il y a à peine plus de deux mois, du 1^{er} au 4 septembre, le Samoa a accueilli la très réussie

Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, à Apia. Nous adressons nos félicitations et remerciements les plus chaleureux au Gouvernement et au peuple samoans pour leur merveilleuse hospitalité et pour avoir fait en sorte que la Conférence connaisse un succès retentissant.

L'adoption, par la Conférence, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) est venue couronner de nombreux mois de travail acharné par toutes les parties prenantes. Elle a également témoigné de la bonne volonté et de l'esprit de coopération internationale qui ont été si visiblement présents durant le processus de négociation. En tant que coPrésident du Comité préparatoire de la Conférence, Singapour a eu le privilège de jouer un petit rôle en veillant à ce que les négociations autour des Orientations de Samoa soient conclues à New York dans les délais impartis, avant la tenue de la Conférence elle-même.

Maintenant que la Conférence est terminée, nous devons préserver la dynamique et nous focaliser sur la pleine mise en oeuvre des Orientations de Samoa et les nombreux partenariats lancés pendant la Conférence. À cet égard, Singapour considère l'adoption des Orientations de Samoa par l'Assemblée générale comme une étape cruciale. Elle est le signe de l'engagement et de la détermination constants de la communauté internationale à garantir la pleine application des Orientations de Samoa.

Singapour est heureuse de contribuer à la mise en oeuvre des Orientations de Samoa, et a élaboré un dispositif de coopération technique dédié sur trois ans pour les petits États insulaires en développement (PEID), au titre du Programme de coopération singapourien. Ce dispositif permettra d'apporter une assistance technique personnalisée et de distribuer des bourses et de fournir une aide dans des domaines où les PEID ont besoins de renforcer leurs capacités. Il prévoit notamment des programmes personnalisés pour les hauts fonctionnaires des PEID dans des domaines tels que le développement durable et les changements climatiques, la gestion des catastrophes, la santé publique et les menaces non traditionnelles qui pèsent sur la sécurité. Singapour va également proposer 150 bourses de formation en aviation civile auprès de l'Académie aéronautique de Singapour, et 30 bourses auprès du Programme des fonctionnaires maritimes mené par l'administration maritime et portuaire singapourienne. Nous espérons que ces programmes concourront de manière concrète

à la mise en œuvre des Orientations de Samoa grâce au renforcement des capacités et à une résilience accrue. Singapour se tient prête à œuvrer avec les autres PEID et avec ses partenaires pour mettre en pratique les Orientations de Samoa.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons des conclusions de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenue à Apia. Nous remercions le Gouvernement et le peuple samoans du brio avec lequel ils ont organisé cette importante rencontre, ainsi que de leur hospitalité. Nous considérons que le document final de la Conférence, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), est une référence clef qui permettra aux efforts internationaux de garantir le développement durable de cette catégorie de pays et une contribution ô combien nécessaire aux négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015.

Guidée par des relations amicales et un partenariat responsable, la Fédération de Russie a régulièrement augmenté l'assistance qu'elle fournit, en tant que donateur, aux petits États insulaires en développement. L'assistance globale que nous apportons à cette catégorie de pays s'est élevée à quelque 20 millions de dollars ses quatre dernières ans. Nous focalisons notre assistance sur des domaines établis qui revêtent une importance critique, en particulier la modernisation de l'infrastructure, le renforcement des mécanismes d'administration publique, le développement du potentiel commercial, l'amélioration des systèmes éducatifs et des soins de santé, la garantie de la sécurité énergétique et la consolidation de la résilience face aux catastrophes naturelles. Notre objectif est de tirer parti des capacités et des expériences existantes en matière de coopération concrète pour garantir l'application effective du programme des Orientations de Samoa. À titre de première mesure, nous étudions actuellement la possibilité de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement à un grand projet à long terme visant à améliorer la préparation des petits États insulaires en développement aux catastrophes.

Pour terminer, je tiens à dire que nous appuyons l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution A/69/L.6, sur les Orientations de Samoa.

M^{me} Chen Yingzhu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite du succès de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires

en développement (PEID), qui s'est tenue du 1^{er} au 4 septembre à Apia. Nous nous félicitons également de l'adoption du document final, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Nous saluons les efforts déployés par les Nations Unies le pays hôte, le Samoa.

Nous appuyons la proposition adoptée à la Conférence en vue de créer des partenariats efficaces à long terme pour promouvoir le développement durable des petits États insulaires en développement et mettre l'accent sur les préoccupations de ces États en matière de développement. De l'avis de la Chine, à l'avenir, nous devons axer notre attention sur les efforts suivants. Premièrement, nous devons lutter ensemble contre les changements climatiques. Deuxièmement, nous devons mettre au point le programme de développement pour l'après-2015. Troisièmement, nous devons honorer pleinement notre engagement en matière de coopération internationale pour le développement. Quatrièmement, nous devons créer un système international de gouvernance plus rationnel.

Ces dernières années, la Chine a renforcé sa coopération pratique avec les petits États insulaires en développement et leur a montré qu'elle était un partenaire honnête, durable et fiable. Depuis le début de l'année, la Chine a fourni à 23 de ces pays 235 projets d'assistance dont le montant s'élève à 1,5 milliard de yuan. En novembre 2013, notre gouvernement a annoncé qu'il octroierait 1 milliard de yuan de prêts concessionnels aux petits États insulaires en développement de la région. Dans le même temps, la Banque chinoise de développement a annoncé qu'elle allait mobiliser 1 milliard de dollars sous la forme d'un prêt spécial pour appuyer la construction des infrastructures, des systèmes d'approvisionnement en eau, de petites centrales électriques, et des exploitations agricoles écologiques et pour des projets portant sur le biogaz dans ces pays. Nous nous attachons à aider ces pays à remédier aux entraves à leur développement durable. À l'avenir, la Chine travaillera avec les pays concernés pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa et poursuivra ses efforts pour les aider à réaliser le développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces points de l'ordre du jour. Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/69/L.6.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Concernant le projet de résolution A/69/L.6, intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) », je souhaite qu'il soit pris acte, au nom du Secrétaire général, de la déclaration suivante relative aux incidences financières de ce projet, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes des paragraphes 101, 119 et 124 b) du document final, mis en annexe du projet de résolution A/69/L.6, l'Assemblée générale demanderait au Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, de présenter des recommandations, y compris en utilisant des mécanismes intergouvernementaux existants, pour un cadre de partenariat permettant de suivre et d'assurer la pleine exécution des engagements pris dans le cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement. Ce cadre garantirait que les partenariats sont axés sur les priorités des petits États insulaires en développement, identifierait de nouvelles possibilités de faire progresser le développement durable de ces pays et assurerait la pleine exécution du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et des Orientations de Samoa. Ces recommandations devraient être présentées à l'Assemblée générale, à sa soixante-neuvième session, pour examen et suite à donner.

Il serait demandé au Secrétaire général de procéder à un examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement en vue d'améliorer l'efficacité de cet appui et de souligner les rôles respectifs des entités impliquées dans le développement durable des petits États insulaires en développement, et à l'Assemblée générale de déterminer à sa soixante-neuvième session les paramètres de cet examen.

Il serait demandé au Secrétaire général de fournir à l'Assemblée, à sa soixante-dixième session, en se fondant sur les rapports précédents, les conclusions de cet examen et ses recommandations à ce sujet dans son rapport habituel intitulé « Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Il serait demandé au Département des affaires économiques et sociales de tenir un registre des partenariats axé sur les petits États insulaires en

développement et de convoquer régulièrement le groupe consultatif interinstitutions pour qu'il fasse rapport sur la pleine exécution du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et des Orientations de Samoa, rapport assorti d'une analyse appropriée, effectuée en temps opportun, en fonction d'objectifs et d'indicateurs propres aux petits États insulaires en développement, de façon à garantir la responsabilisation à tous les niveaux.

Les Orientations de Samoa appellent le système des Nations Unies à continuer d'aider les petits États insulaires en développement à poursuivre leur développement durable et la mise en œuvre desdites Orientations. Elles attribuent des responsabilités accrues au Département des affaires économiques et sociales (DAES). Bien que la collaboration intersectorielle soit recherchée autant que possible, le Département des affaires économiques et sociales prendra la tête de la coordination de l'application et du suivi du document final, en informant les États Membres grâce à des analyses et données robustes, en assurant le suivi de la mise en œuvre et l'établissement de rapports y afférents, et en supervisant les partenariats qui ont été annoncés avant et pendant la Conférence du Samoa.

Conformément au paragraphe 101 du document final, le DAES procède aux consultations nécessaires avec les États Membres. À la fin 2014, il réalisera une enquête pour connaître les vues des États Membres sur le cadre de partenariat le plus à même de permettre ledit suivi et de garantir la pleine application des engagements pris par le biais des partenariats. Il consultera également les autres parties prenantes impliquées dans les partenariats par le truchement de réunions de groupes d'experts et d'autres canaux. En septembre 2015, l'Assemblée générale devrait apporter de nouvelles orientations concernant le cadre, sur la base des recommandations du Secrétaire général. Le cadre devrait inclure, entre autres éléments, un registre des partenariats sur Internet, pour lequel le Département a déjà élaboré un prototype. Lier le suivi des partenariats qui découlent de la Conférence au volet de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable organisée en 2012 (Rio+20) permettra au cadre de partenariat des PEID de tirer parti des enseignements tirés et des synergies exploitables avec le suivi du partenariat Rio+20.

S'agissant de la demande figurant au paragraphe 119, l'Assemblée générale est invitée à déterminer à sa soixante-neuvième session les

paramètres de l'examen de l'appui fourni aux PEID par le système des Nations Unies. Il convient de noter que, au paragraphe 9 du projet de résolution A/C.2/69/L.24, dont est saisie la Deuxième Commission, l'Assemblée générale prierait le Corps commun d'inspection de formuler des recommandations afin de l'aider à déterminer les paramètres dudit examen. Sachant que des consultations concernant le cadre de partenariat et l'examen global du système sont en cours entre les États Membres, il n'est pas possible à ce stade de déterminer les besoins en ressources au titre des paragraphes 101 et 119. Lorsque les consultations avec les États Membres seront terminées et que les paramètres de l'examen auront été identifiés, le Secrétaire général présentera un rapport à l'Assemblée générale sur les incidences budgétaires éventuelles, conformément aux procédures établies.

Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 124, dans un premier temps, le DAES élaborera une feuille de route pour l'application des Orientations de Samoa; deuxièmement, il appuiera et coordonnera la mise au point d'objectifs et d'indicateurs dans le cadre du document final; et troisièmement, il procédera à la recherche et à l'analyse des mesures prises aux niveaux national, régional et international par les diverses parties prenantes. Les travaux sur les objectifs et les indicateurs mettront l'accent sur les dispositions spécifiques figurant dans les Orientations de Samoa. Ils seront également étroitement liés aux objectifs définis par l'Assemblée générale pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015.

Le travail de formulation des objectifs et indicateurs, ainsi que la poursuite du travail de recherche et d'analyse approfondies permettront au DAES de fonder les recommandations pratiques relatives aux petits États insulaires en développement qu'il formule au nom de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau sur des analyses scientifiques et des données fiables. Le DAES mobilisera ses diverses divisions ayant des compétences spécialisées dans les domaines des petits États insulaires en développement, des données et des statistiques, ainsi que de la vulnérabilité. Il travaillera en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec les experts au sein du système des Nations Unies et au-delà, recherchant la complémentarité avec d'autres processus en cours.

En vue de donner suite aux demandes formulées au paragraphe 124 b) du document final, le DAES devra entreprendre un important travail analytique, quantitatif et de coordination. Les besoins supplémentaires découlant du nouveau mandat requerront l'établissement d'objectifs et d'indicateurs appropriés pour la mise en œuvre des Orientations de Samoa, l'accent étant mis sur les données et l'établissement de rapports fondés sur les faits ainsi que sur la nécessité de rapprocher les scientifiques et les décideurs. Cela supposera de mettre au point un certain nombre d'objectifs et d'indicateurs afin d'évaluer les progrès accomplis concernant les principales dispositions des Orientations de Samoa. Ces objectifs et indicateurs devront être compatibles avec les objectifs et les indicateurs en cours d'élaboration dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

À cet égard, il sera nécessaire de créer un poste de spécialiste du développement durable, de la classe P-4, au sein du Groupe des petits États insulaires en développement afin d'effectuer des travaux de recherche et d'analyse sur des questions thématiques, l'accent étant mis sur les données et l'établissement de rapport fondés sur les faits ainsi que sur la nécessité de rapprocher les scientifiques et les décideurs, y compris pour la définition d'objectifs et d'indicateurs pour chaque paragraphe pertinent des Orientations de Samoa.

L'important travail d'analyse qui sera effectué régulièrement fournira un appui au suivi, à la surveillance et à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa, comblant une lacune critique dans le soutien apporté aux petits États insulaires en développement en ce qui concerne l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs quantitatifs pour chaque chapitre thématique des Orientations, en vue de l'examen à mi-parcours qui aura lieu dans cinq ans. Le cycle continuera ensuite jusqu'à la convocation de la prochaine Conférence des petits États insulaires en développement, qui, sur la base du cycle actuel, se tiendra dans 10 ans.

Si l'Assemblée générale décidait d'adopter le projet de résolution A/69/L.6, des ressources supplémentaires d'un montant total de 470 100 dollars devraient être prévues pour la création d'un poste temporaire de la classe P-4, à compter de 2016, réparti de la manière suivante : un montant de 358 000 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales); un montant de 73 500 dollars au titre du chapitre 29D

(Bureau des services centraux d'appui); et un montant de 38 600 dollars au titre du chapitre 37 (Contributions du personnel), montants qui seront examinés dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

Par conséquent, l'adoption du projet de résolution A/69/L.6 n'aurait aucune incidence financière sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.6, intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de l'adopter?

Le projet de résolution A/69/L.6 est adopté (résolution 69/15).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Robl (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voudraient une fois encore remercier le Gouvernement et le peuple samoans, les bureaux et organismes des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales qui ont travaillé en partenariat avec le Samoa pour organiser une conférence couronnée de succès. Nous avons été très heureux d'être étroitement associés aux négociations, qui se sont tenues au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et qui ont conduit à l'élaboration des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), que nous venons d'adopter (résolution 69/15, annexe) et dont nous nous félicitons, à l'instar des autres orateurs.

Si nous sommes heureux d'apprendre qu'il n'y a pas d'incidences sur le budget-programme pour le cycle budgétaire en cours, nous estimons que l'état des incidences financières présenté par le Secrétariat à cet égard va au-delà de ce qui est nécessaire pour appuyer le document final, et nous nous interrogeons sur le bien-fondé des chiffres proposés, puisqu'ils n'ont pas été dûment examinés par les États Membres dans une instance compétente. Nous demandons au Secrétariat d'évaluer ses ressources et ses effectifs à la lumière des contraintes budgétaires des États Membres, et de l'impératif de travailler de façon plus rationnelle et plus

efficace, alors que nous devons faire face aux défis du développement et à d'autres enjeux. Nous attendons avec intérêt les débats dans les instances appropriées, et, par conséquent, notre adoption du projet de résolution ne doit pas être interprétée comme une approbation des prévisions budgétaires envisagées.

Mis à part les questions d'ordre budgétaire, les États-Unis ont soumis une déclaration écrite, figurant déjà dans les actes officiels de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, expliquant leur position vis-à-vis de quelques autres aspects du document final.

Alors que nous marquons une pause aujourd'hui et nous remémorons avec plaisir l'hospitalité et le rôle phare de Samoa, ainsi que la remarquable réussite de la Conférence, les États-Unis saisissent cette occasion pour souligner une fois de plus qu'ils attachent une grande importance à leurs relations de longue date avec les petits États insulaires en développement et qu'ils sont déterminés à travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes afin de promouvoir le développement durable des petits États insulaires en développement dans toutes les régions grâce à la mise en œuvre des Orientations de Samoa.

M. Sekiguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaiterait expliquer sa position après l'adoption de la résolution 69/15. Tout d'abord, je tiens à exprimer notre reconnaissance aux coprésidents et facilitateurs du Comité préparatoire pour leurs efforts tout au long du processus. J'adresse également mes remerciements au pays hôte, le Samoa, pour son hospitalité et le travail diligent qu'il a accompli.

Le Japon est déterminé à continuer d'appuyer les efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour mettre en œuvre les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le document final de la Conférence. Le Japon est heureux de se joindre au consensus sur les Orientations de Samoa pour parvenir à un développement durable grâce à des partenariats véritables et durables. Il s'agit là d'une priorité à laquelle le Japon accorde une grande importance.

Toutefois, il est profondément regrettable que les estimations concernant le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 n'aient été publiées qu'hier soir. Le Japon est d'avis que les informations sur les coûts doivent être mises à la disposition des États

Membres suffisamment de temps avant l'adoption d'une résolution. Ma délégation a de nombreuses questions et réserves au sujet de l'état des incidences financières qui a été présenté oralement, y compris la base sur laquelle se fondent les estimations concernant le paragraphe 124 b) du document final. Je tiens à préciser que les dépenses liées à cette résolution doivent être traitées dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme de l'exercice biennal à venir, le moment venu. L'état des incidences financières n'a aucune force obligatoire pour le Japon.

M^{me} Wierenga (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada salue l'adoption de ce document important, à savoir le document final de la Troisième Conférence internationale sur les petits États (résolution 69/15, annexe). Toutefois, en ce qui concerne le rapport oral sur les incidences budgétaires, nous sommes préoccupés par l'interprétation qu'a faite le Secrétariat des ressources nécessaires, interprétation qui, à notre avis, va au-delà de ce qui était nécessaire pour appuyer le document final. En outre, le Canada est préoccupé par la démarche suivie par le Secrétariat pour présenter cette demande. Nous demandons au Secrétariat de procéder à une analyse approfondie des ressources nécessaires sur la base des besoins de l'Assemblée générale et de la présenter à l'instance appropriée, au moment approprié. Nous tenons à souligner que l'adoption de la résolution d'aujourd'hui ne constitue nullement une approbation des ressources financières nécessaires mentionnées dans la déclaration orale ou un engagement à cet égard.

M. Neelam (Australie) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir et fierté que l'Australie a apporté son appui à la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui s'est tenue en septembre au Samoa et a contribué au document final, à savoir les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) (résolution 69/15, annexe). Tout d'abord, l'Australie tient à remercier et à féliciter encore une fois le Gouvernement et le peuple de l'État indépendant du Samoa d'avoir accueilli cette Conférence qui a été couronnée de succès.

Même si l'Australie n'est pas une petite île, la plupart de nos voisins sont des petites îles, et nous attachons la plus haute importance aux intérêts des petits États insulaires en développement (PEID), surtout parce que l'Australie considère que la stabilité et la prospérité des PEID dans notre région sont intimement liées à notre stabilité et à notre prospérité, mais aussi parce

que nous souhaitons que les petites îles du Pacifique et au-delà prospèrent et réalisent leur plein potentiel dans l'intérêt de leurs peuples.

La promotion et la réalisation de la croissance économique et l'exploitation durable des océans sont essentielles à cette prospérité. L'un des points forts des Orientations de Samoa est l'importance qu'elles accordent à ces questions capitales. Nous saluons également l'accent qui a été mis sur l'égalité et l'autonomisation économique des femmes et sur l'importance de la bonne gouvernance dans les Orientations de Samoa. Ces priorités sont conformes à celles du programme d'aide de l'Australie, qui se fonde sur l'expérience acquise pendant des décennies de collaboration avec les PEID, qui sont nos partenaires.

Pour l'avenir, nous devons œuvrer de concert en partenariat pour mettre en œuvre cet important document. Nous devons également élaborer un programme de développement pour l'après-2015 qui prévoit des mesures relatives aux questions mises en exergue dans les Orientations de Samoa, notamment la croissance économique, les océans, l'égalité des sexes, des sociétés pacifiques et des institutions efficaces. L'Australie prend note avec satisfaction de l'adoption formelle des Orientations de Samoa et se réjouit à la perspective d'œuvrer en partenariat avec les PEID en vue de leur mise en œuvre effective.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Devanlay (Union européenne) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que l'Union européenne et ses États membres s'associent au consensus sur le document final de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Nous réitérons notre volonté d'appuyer les efforts des PEID visant à parvenir au développement durable, y compris par la mise en œuvre pleine et effective des Orientations de Samoa, en particulier la mise en place d'un cadre de partenariat.

L'Union européenne et ses États membres sont fiers de leur tradition de longue date de partenariat avec les PEID. Depuis longtemps, nous appuyons les efforts déployés par ces pays pour faire face à leurs vulnérabilités spécifiques. Nous avons été, et

demeurerons, l'un des principaux donateurs et un partenaire commercial clef pour les PEID. Le moment est venu pour l'Union européenne et les PEID d'avancer sur la voie de leurs relations traditionnelles de donateur-bénéficiaire en établissant des relations d'une portée plus exhaustive.

La Conférence du Samoa a été l'occasion pour nous de renforcer les partenariats existants et d'en établir de nouveaux sur la base de la prise en charge par les PEID de partenariats qui tiennent compte du contexte local, font participer toutes les parties prenantes et sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la transparence et la responsabilité mutuelle, tout en poursuivant des objectifs mesurables et en visant des résultats tangibles. Nous voudrions également exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de l'État indépendant du Samoa pour la haute qualité des installations, du personnel et des services fournis, pour les dispositions prises pour accueillir la Conférence et pour l'hospitalité qui a été offerte aux participants.

Toutefois, nous avons été très surpris par la présentation d'une déclaration orale de la Division de la planification des programmes et du budget relative à la résolution 69/15. À notre avis, rien ne justifie cette déclaration orale. En outre, nous ne sommes pas d'accord avec certains aspects des explications fournies à cet égard. Nous croyons comprendre que les chiffres présentés n'étaient que des estimations faites à la suite d'une large interprétation de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Nous tenons à souligner que les estimations présentées aujourd'hui ne préjugent pas de la présentation qui sera faite par le Secrétaire général au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission relativement à un projet de budget pour l'exercice biennal 2016-2017. Nous pensons également qu'en s'en tenant aux faits, certaines estimations peuvent être exclues des ressources nécessaires en vertu de la présente résolution. D'une manière générale, il ne faut pas considérer que ces estimations ont été approuvées par les États Membres aujourd'hui.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que ces estimations ont été présentées de manière inattendue, longtemps après la fin des négociations et juste avant l'adoption du projet de résolution par l'Assemblée générale. Elles ne semblent pas refléter pleinement l'esprit des négociations, en particulier en

ce qui concerne le paragraphe 124 b). Ce paragraphe a été négocié en toute bonne foi, et à ce moment-là, la nécessité de mettre à disposition du Département des Affaires économiques et sociales des ressources supplémentaires afin qu'il puisse « maintenir un système de partenariats et ... convoquer régulièrement le groupe consultatif interinstitutions » n'a nullement été évoqué.

Enfin, nous sommes convaincus qu'il faudra faire preuve de plus de transparence durant le processus de négociations à propos des prévisions de dépenses pour les cycles budgétaires en cours ou futurs, conformément aux dispositions pertinentes du règlement intérieur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des technologies de l'information et des communications du Samoa.

M. Aveau (Samoa) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple samoans, j'ai le privilège et l'honneur de vous exprimer officiellement notre profonde gratitude, pour le leadership exemplaire et l'amabilité dont vous avez fait preuve en facilitant l'adoption par l'Assemblée, malgré son ordre du jour chargé, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Nous remercions tous les petits États insulaires en développement (PEID), tous nos partenaires et tous les Membres de l'Organisation de leur appui et de leur compréhension, comme en témoigne l'adoption par consensus des Orientations de Samoa (résolution 69/15, annexe) aujourd'hui. En outre, je me dois de remercier en particulier les bureaux des réunions préparatoires et de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui ont fermement guidé nos délibérations avec efficacité et professionnalisme.

Toutefois, nos expressions de remerciements seraient incomplètes si nous omettions de mentionner l'appui sans faille du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a toujours plaidé en faveur des questions des PEID et prêché par l'exemple. La Conférence n'aurait pas été couronnée de succès sans le leadership dynamique du Secrétaire général de la Conférence, M. Wu Hongbo, et le personnel d'appui du Secrétariat qu'il a dirigé avec compétence. Nous exprimons enfin notre sincère admiration à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration des Orientations de Samoa.

L'adoption par l'Assemblée générale des Orientations de Samoa est une occasion mémorable et un moment fort dans le cadre des efforts de longue

haleine déployés par les petits États insulaires en développement pour attirer l'attention du monde sur leurs besoins en matière de développement durable en tant que groupe reconnu par les Nations Unies en raison des circonstances qui leur sont propres et de leurs vulnérabilités inhérentes, qui ne sont pas de leur fait, mais découlent de facteurs indépendants de leur volonté. Toutefois, dans la vie, chaque trajectoire a des points de repère. Aujourd'hui, nous célébrons un autre chapitre de l'histoire des PEID qui a commencé il y a 29 mois, lorsque le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons. » (résolution 66/288, annexe), a demandé que la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement soit organisée en 2014.

Cet appel a été bien entendu par le Premier Ministre du Samoa qui, dans sa déclaration à la Conférence de Rio, le 22 juin 2012, a indiqué que le Samoa se proposait d'accueillir la conférence des PEID. Selon sa vision, accueillir une conférence mondiale est un privilège qui n'est accordé que rarement, une fois tous les 10 ans. Toutefois, le véritable honneur et la motivation de cette proposition sont liés au fait que cette conférence était l'occasion d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les défis et les réalités des PEID et de faire connaître à la communauté internationale l'histoire du Samoa, une histoire caractérisée par la primauté et l'importance de partenariats efficaces fermement enracinés dans la confiance et le respect mutuels, qui, depuis plus de cinq décennies, ont été les piliers fondamentaux de la trajectoire du Samoa en tant qu'État insulaire. Il importait aussi de montrer que faire partie des petits États insulaires en développement ou des pays les moins avancés ne devrait pas décourager les nations pauvres et vulnérables à avancer sur la voie de la réalisation des progrès économiques, sociaux et politiques.

Lorsque nous avons lancé le processus, c'était un saut dans l'inconnu. Entre autres repères utiles, il y avait la résolution 67/207 de décembre 2012, se félicitant de l'offre du Samoa d'accueillir la Conférence; la décision 67/558 de mai 2013, sur les dates de la Conférence; l'approbation subséquente en décembre 2013 des modalités dans la résolution 68/238; et l'approbation du document final du Comité préparatoire en juillet 2014, soit sept semaines avant la Conférence. Et pour couronner le tout, l'Assemblée a adopté aujourd'hui le document final de la Conférence, les Orientations de Samoa.

Parfois, ces objectifs ont semblé intenables, fantaisistes et irréalisables. Certains d'entre nous au pays ont commencé à se demander si nous avions pris la bonne décision en acceptant d'accueillir la Conférence, et il y avait un doute rémanent quant au fait que nous avions la persévérance et la détermination nécessaires pour mener à bien cette entreprise nationale. Mais, persévéré nous l'avons fait, déterminés nous l'avons été, et le compromis nous l'avons pratiqué. La souplesse est devenue la norme, et la détermination et le respect des principes sont devenus nos repères moraux.

Fidèles à notre sens collectif d'obligation envers les pays du Pacifique pour la confiance placée en nous en tant que pays hôte de la région, envers les habitants des petits États insulaires en développement pour leur appui continu, et envers nos partenaires pour la confiance dont ils ont fait preuve en mobilisant et en nous apportant tout l'appui possible et imaginable afin que personne ne pense qu'on l'a laissé tomber, nous avons continué de mettre toutes voiles dehors et de dire notre histoire en toute sincérité, sans se soucier de qu'en-dira-t-on à propos de nous ou de nos motivations. Car nous n'avions d'autre but que de partager avec le reste du monde la vérité sur notre cas particulier, nos difficultés et nos réalités, ainsi que sur l'impératif de renforcer notre résilience générale. Après tout, certaines de nos îles jouissent de la plus haute considération morale et peuvent insister pour que leurs histoires soient dites du point de vue de leurs expériences, exemptes de desseins politiques mondiaux, et d'hypothèses et de préoccupations dénuées de tout fondement.

Avec le recul, il semble que tous les doutes que nous aurions pu avoir quant à un résultat positif appartiennent désormais au passé. Nous avons l'avantage de parler de l'action menée avec du recul. En adoptant la résolution 69/15 à l'unanimité, l'Assemblée générale a récompensé la détermination et la force morale des petits États insulaires en développement en leur accordant sa confiance et en ayant foi en eux. Pour les États Membres qui ont cru en nous et qui nous ont soutenus dès le premier jour, pendant toute la durée des négociations pratiquement sans fin et en dépit des difficultés, aucune récompense ne saurait suffire car ils n'en attendaient pas. À l'Assemblée, le Samoa et les petits pays insulaires en développement ont trouvé des vrais et fidèles amis.

La résolution 69/15 est concise, mais elle donne une idée du niveau des discussions approfondies qui ont été nécessaires pour parvenir à un tel résultat. Les

Orientations de Samoa est un accord intergouvernemental délicatement équilibré attestant de l'ardeur des Membres de l'ONU et porteur du sceau de leur approbation. C'est le plan de développement durable des petits États insulaires en développement pour maintenant et pour l'avenir immédiat. Nous espérons que les meilleures compréhension et appréciation des difficultés et des défis des petits États insulaires en développement que la Conférence a rendues possibles ne seront pas oubliées et que leur priorité ne sera pas reléguée au profit de programmes concurrents d'État Membres influents.

L'ordre du jour de la communauté internationale est très chargé. Le suivi de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement est inscrite dans cet ordre du jour et nous espérons qu'entre toutes les demandes – politiques, économiques et autres – les réalités des petits États insulaires en développement si clairement énoncées dans les Orientations de Samoa pourront retenir l'attention de la communauté internationale dans son ensemble. Nous prenons au sérieux les promesses faites aux petits États insulaires en développement à la Conférence, et nous tiendrons dûment compte de la manière dont ces promesses seront traduites dans les actes.

Ainsi s'agissant du nouveau programme de développement pour l'après-2015, nous devons nous assurer que si une approche à cadre unique reste importante, il n'en demeure pas qu'elle n'est pas une approche toute faite aux fins de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. Il importe que les objectifs de développement durable convenus et le programme de développement pour l'après-2015 prennent en compte les préoccupations de groupes comme les petits États insulaires en développement pour faire en sorte que les indicateurs mis au point s'appliquent aussi à leurs situations. De même, nous voulons que la prochaine Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes, prévue l'année prochaine au Japon, la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, prévue à Lima, et la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Paris, utilisent les Orientations de Samoa comme source d'autorité et s'en inspirent pour élaborer leurs documents finals respectifs.

Je ne peux me retenir de réaffirmer ce que mon Premier Ministre a dit dans sa déclaration de clôture à la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement à Apia :

« J'espère que les Orientations de Samoa ne seront pas considérées comme une fin en soi et utilisées uniquement comme base de référence jusqu'à la prochaine conférence sur les petits États insulaires en développement. Beaucoup d'investissement fait en toute bonne foi par les petits États insulaires en développement et leurs partenaires a permis de convenir des Orientations de Samoa en tant que plan de développement durable des petits États insulaires en développement pour maintenant et pour l'avenir immédiat ».

Il faut un examen complet des institutions des Nations Unies chargées des petits États insulaires en développement, pour qu'elles soient adaptées et favorables à ces États dans le cadre de l'action que nous menons collectivement pour répondre aux aspirations au développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015 et au-delà. Nous demandons aussi la mise en place d'un robuste système de surveillance internationale qui renforce la transparence à tous les niveaux, garantit une analyse adéquate et en tant voulu et actualise la mise en œuvre des Orientations de Samoa.

En tant que compositeur de l'hymne de la Conférence, « There Is Hope » (L'espoir est permis), je demande à tous les États Membres de nous aider à transformer la voix des petits États insulaires en développement en choix mondiaux pour faire vraiment naître en eux l'espoir aujourd'hui, demain et à l'avenir. Je voudrais évoquer le passé et avouer que le Samoa ne sera plus jamais le même, car nous avons invité près de 4000 représentants sur nos rivages, et à la fin, nous avons dû dire au revoir à 4000 véritables amis de Samoa. Un fait inoubliable dont se souviendront pour toujours nos populations est que lorsque le Secrétaire général est arrivé, c'était M. Ban Ki-moon, mais quand il est reparti, c'était Afioga Tupua Ban Ki-moon, en raison du titre princier samoan qui lui a été conféré.

Pour finir, je dis à tous ceux qui ont venus au Samoa, que notre peuple a été honoré d'être l'hôte de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Nous gardons précieusement le souvenir de leur présence dans notre petit coin de paradis, et j'espère sincèrement que les souvenirs de leur court séjour dans mon pays sont aussi plaisants que les nôtres.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du

point 13 de l'ordre du jour et son alinéa a) et du point 15 de l'ordre du jour. *La séance est levée à 11 h 30.*